

Le renforcement du rôle des forêts dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Comité des forêts 2005 a insisté sur le rôle que les forêts peuvent jouer dans la réalisation des OMD, priorités à l'ordre du jour du développement.

L'ordre du jour du développement mondial a changé d'orientation à l'issue du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 et de la successive consolidation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le fruit des objectifs convenus lors des conférences et sommets mondiaux des années 90. Les efforts déployés en matière de développement durable sont désormais plus fermement axés sur la réduction de la pauvreté et les OMD sont de plus en plus utilisés comme cadre d'orientation de l'aide internationale au développement.

Chacun des huit OMD (voir l'encadré) comporte des résultats chiffrés à atteindre d'ici 2015. Des indicateurs ont été établis pour suivre les progrès réalisés à cet égard. La proportion de terres couvertes de forêts à l'échelle mondiale est l'un des indicateurs utilisés pour le septième OMD.

Outre les objectifs quantitatifs, assortis d'échéances, la Déclaration du Millénaire demande d'autres actions, y

compris une intensification des efforts en vue de «la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt», un engagement pour la gestion durable des forêts pris en 1992 par la communauté internationale à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et maintenu par la suite par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ainsi que d'autres instances.

Le lien existant entre une gestion durable des forêts et le développement durable, reconnu à la CNUED, a été réaffirmé avec force 10 ans plus tard au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. A ce sommet, les pays ont déclaré que la gestion durable des forêts «est un objectif essentiel du développement durable» et «un moyen critique d'éliminer la pauvreté, de réduire sensiblement le déboisement, de faire

Les liens entre les forêts et la réduction de la pauvreté et de la faim sont évidents dans le monde entier; les forêts procurent des aliments, du bois de feu pour les faire cuire, et des produits aux propriétés thérapeutiques et nutritionnelles



cesser la perte de diversité biologique des forêts et la dégradation des sols et des ressources naturelles et d'améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à une eau salubre et à des sources d'énergie abordables».

La dix-septième session du Comité des forêts de la FAO a mis l'accent sur la contribution des forêts – ce terme désignant collectivement les forêts naturelles et les forêts plantées, les autres terres boisées et les arbres situés hors des forêts – à la réalisation des OMD. Les pays ont souligné la nécessité d'accroître l'engagement de la communauté internationale et son action en faveur d'une gestion durable des forêts en tant que moyen de promouvoir un développement durable.

LES FORÊTS ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les forêts contribuent le plus directement à l'Objectif 1, la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, et à l'Objectif 7, le maintien d'un environnement durable. Mais elles contribuent aussi, indirectement, à la réalisation des autres OMD grâce à leurs multiples fonctions sociales, économiques et écologiques. Par exemple, les forêts aident à réduire la mortalité infantile et à améliorer la santé maternelle (Objectifs 4 et 5) par leur contribution à la sécurité alimentaire et leur apport de médicaments naturels. Le revenu que les familles rurales tirent de la forêt leur permet d'envoyer leurs enfants à l'école primaire (Objectif 2).

Objectifs du Millénaire pour le développement, des Nations Unies

- 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim**
- 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**
- 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**
- 4. Réduire la mortalité infantile**
- 5. Améliorer la santé maternelle**
- 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**
- 7. Assurer un environnement durable**
- 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Dans le monde entier, des programmes forestiers tenant compte des inégalités entre les sexes contribuent à autonomiser les femmes et à améliorer leur accès aux avantages découlant des forêts (Objectif 3). Diverses mesures liées à la forêt sont également prises pour atténuer les effets négatifs du VIH/SIDA et d'autres maladies (Objectif 6).

Réduction de la faim et de la pauvreté

On a beaucoup écrit sur le lien entre la pauvreté et la déforestation; dans beaucoup d'endroits, la pauvreté (y compris l'insécurité alimentaire) est l'une des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Depuis peu, on s'intéresse aux liens entre les forêts et la lutte contre la pauvreté et entre les forêts et la sécurité alimentaire. La forêt est une importante source d'éléments de subsistance et de revenu monétaire pour des dizaines de millions

d'êtres, et elle permet une amélioration des conditions de vie de centaines de millions d'autres (Angelsen et Wunder, 2003). Les forêts peuvent servir de filets de protection et empêcher nombre de ménages ruraux pauvres de s'enfoncer davantage dans la pauvreté, et faire fonction de moyen de survie en cas d'urgence (FAO, 2003). Les liens entre les forêts et la réduction de la pauvreté et de la faim sont particulièrement évidents dans les zones marginales, telles que les zones arides, les régions montagneuses et les zones forestières reculées, dans lesquelles sévit une très grande pauvreté et où les possibilités économiques sont limitées.

Les forêts peuvent aider les populations à s'affranchir de la pauvreté, par exemple, par le biais des emplois dans le secteur forestier et des petites entreprises forestières. Quelque 12,9 millions de personnes seraient employées dans le



Les conditions de vie de millions de personnes dépendent fortement de l'emploi forestier; quelque 12,9 millions de personnes seraient employées dans le secteur forestier industriel, comme ces ouvriers au Brésil



FAO/CFU00175/R. FAIDUTTI



FAO/CFU000893/R. FAIDUTTI



FAO/FO/0987/S. BRAATZ

Un nombre deux fois plus élevé de personnes travaillent peut-être dans le secteur informel (par rapport au secteur forestier industriel), comme ce vannier en Chine, ce fabricant de flûtes en Equateur, et ce fabricant d'ustensiles en bois au Niger

secteur forestier industriel. Un nombre deux fois plus élevé de personnes (appartenant notamment aux couches les plus pauvres de la société) travaillent peut-être dans le secteur informel (par exemple, au ramassage et à la vente de bois de feu et de produits forestiers non ligneux) (Lebedys, 2004).

En outre, les arbres hors forêts, et notamment ceux des systèmes agroforestiers, sont des éléments essentiels aux moyens de subsistance dans de nombreuses zones rurales du monde (Garrity, 2004). Les arbres situés sur les terres agricoles et les pâturages et les arbres épars dans le paysage sont une source de produits utilisés pour la subsistance et la vente. Ces arbres contribuent à assurer la sécurité alimentaire et à atténuer la pauvreté en améliorant la productivité agricole, en favorisant la diversification des revenus et en réduisant les risques. En effet, des arbres peuvent être plantés à titre de culture principale dans les systèmes agroforestiers pour assurer la production de bois. En outre, avec le développement de l'urbanisation, les forêts et les arbres jouent un rôle de plus en plus important dans les zones urbaines et périurbaines.

La prestation de services écologiques liés à la forêt apparaît comme une source possible de revenu, mais on s'interroge encore sur l'ampleur et la diversité des transferts qui en découlent (et sur la me-

sure dans laquelle les pauvres pourront en bénéficier). Ce domaine potentiellement important mérite un examen plus approfondi.

Assurer la stabilité de l'environnement

La viabilité de l'environnement est une condition fondamentale au développement durable et à la réduction de la pauvreté. En général, les pauvres sont les plus vulnérables et donc les premiers exposés aux conséquences tragiques de la détérioration de l'environnement. L'échec des efforts en vue d'assurer la stabilité de l'environnement ne peut manquer de nuire aux programmes de développement social et économique. Les forêts jouent un rôle déterminant dans le maintien d'un environnement salubre, en tempérant les changements climatiques, en préservant la diversité biologique, en maintenant des ressources en eau salubres et fiables, et freinant l'érosion, en protégeant les terres de culture, en soutenant et améliorant la productivité des terres, en protégeant les ressources côtières et marines, en offrant des ressources énergétiques peu coûteuses et renouvelables et en améliorant le milieu urbain. Ces services écologiques sont bien documentés et leur impact social est parfaitement compris, mais les moyens de tirer parti de leur intérêt économique sont encore déficients.

Il importe de tenir compte non seulement des services que les forêts rendent à l'environnement, mais aussi de l'impact que pourrait avoir la diminution des approvisionnements en produits forestiers sur l'environnement. Par exemple, de nombreux produits de substitution du bois sont moins respectueux de l'environnement que le bois lui-même.

LIAISONS ENTRE LE SECTEUR FORESTIER ET LES AUTRES SECTEURS

Intégration des objectifs de développement dans la politique forestière

Les OMD préconisent l'intégration des principes du développement durable aux politiques de protection de l'environnement. A travers le monde, la viabilité à long terme de l'environnement est intégrée aux politiques forestières, surtout depuis la CNUED. Cependant, les objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim ne sont pas encore bien intégrés aux politiques et aux plans forestiers.

Le Forum sur les forêts et la lutte contre la pauvreté, organisé en 2001 par la FAO, avec l'appui du Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), a identifié des stratégies associant le secteur forestier à la réduction de la pauvreté (FAO et DFID, 2001):

- renforcement des droits, capacités et mécanismes de gouvernance en faveur des pauvres;
- réduction de la vulnérabilité des pauvres;
- exploitation des nouveaux débouchés, par exemple amélioration de l'accès aux marchés;
- travail en partenariat et renforcement des processus participatifs.

La foresterie communautaire ou participative, bien établie dans de nombreux pays, est particulièrement bien placée pour réduire la pauvreté. Le succès des programmes de foresterie communautaire passe essentiellement par l'amélioration des droits des populations et de leur accès aux ressources forestières. Les petites entreprises forestières (notamment celles qui dérivent de partenariats entre les com-

munautés et le secteur privé) s'annoncent aussi particulièrement prometteuses pour la réduction de la pauvreté. Certains pays s'emploient à renforcer la gestion des ressources forestières par des processus de décentralisation qui permettent aux pauvres de tirer plus de profit des forêts et de participer davantage aux décisions et à l'aménagement forestier.

Cependant, les réalités politiques et économiques locales, les coûts d'opportunité de l'utilisation des ressources locales et d'autres facteurs risquent de limiter la capacité des pauvres de bénéficier des programmes forestiers communautaires. Ainsi, il importe de concevoir des politiques et des programmes ciblés explicitement sur les pauvres. Or, peu d'approches stratégiques ou de méthodologies ont été conçues spécifiquement pour aider la foresterie à mieux réduire ou prévenir la pauvreté (Gilmour, Malla et Nurse, 2004).

Intégration des forêts dans le développement durable

Bien que quelques progrès aient été réalisés dans l'incorporation des objectifs d'un développement durable aux politiques et à la planification du secteur forestier, l'intégration des forêts et de l'agroforesterie aux plans nationaux de développement durable est moins avancée. Les forêts et l'agroforesterie sont oubliées dans la plupart des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui sont les principaux mécanismes de planification à l'échelon national pour la mise en œuvre des OMD.

Etant donné que les DSRP servent de guide au financement des donateurs, l'intérêt limité porté aux forêts tend à freiner l'appui extérieur au secteur forestier des pays en développement.

Les organisations bilatérales et multilatérales ont réorienté leurs politiques et leurs programmes vers la réalisation des OMD. Les principales organisations, parmi lesquelles la Banque mondiale, ont axé leurs objectifs et leurs stratégies de financement sur les OMD, et plusieurs d'entre elles consacrent une grande partie de leur financement du secteur forestier à des programmes de lutte contre la pauvreté (Grosnow, 2003; Banque mondiale, 2004).

Les départements forestiers doivent peut-être se montrer plus dynamiques pour assurer leur participation à l'élaboration des DSRP et la prise en compte des forêts dans les plans nationaux de développement durable. A cette fin, il est nécessaire de procéder à une analyse plus rigoureuse pour attester et quantifier la contribution des forêts et des arbres.

Amélioration de la coordination intersectorielle

La coordination intersectorielle est importante pour la réalisation de tous les OMD, mais elle est particulièrement cruciale pour la réduction de la pauvreté et la faim et pour la viabilité de l'environnement. L'amélioration de la coopération et de la coordination intersectorielles ne peut que contribuer aux efforts en vue d'intégrer les principes d'un développement durable aux politiques liées aux

forêts, mais aussi d'intégrer les forêts aux plans de développement durable.

Les efforts de réduction de la pauvreté fondés sur la forêt tendent à être liés à d'autres utilisations des sols et devraient donc s'inscrire dans le cadre des stratégies de développement rural. La coordination intersectorielle est nécessaire à de saines décisions concernant l'utilisation des sols et l'attribution des ressources, surtout lorsqu'il y a des choix difficiles à faire entre divers objectifs nationaux de développement. Par exemple, si l'on veut réduire la pauvreté et la faim, il est inévitable que certaines zones de forêt soient converties en terres agricoles, avec les répercussions économiques, environnementales et sociales que cela comporte. Les pays ont besoin de mécanismes de planification intersectoriels pour identifier les terres susceptibles d'apporter une contribution accrue au développement durable si elles sont converties de zones forestières en terres destinées à d'autres usages, et pour limiter le plus possible les effets négatifs des changements apportés au couvert végétal et à l'utilisation des sols.

SUIVI ET ÉVALUATION DES PROGRÈS

En septembre 2005, le Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire procédera à un examen approfondi des progrès réalisés dans la poursuite des OMD et dans l'exécution des engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économiques, sociaux et connexes.

Les arbres hors forêts, et notamment ceux des systèmes agroforestiers, contribuent à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la viabilité de l'environnement; ainsi ils devraient figurer dans les stratégies et programmes adoptés par les pays pour la réalisation des OMD



Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales est l'une des cibles de l'Objectif 7 – assurer un environnement durable (Nations Unies, 2004); ainsi les données relatives à la proportion de terres couvertes de forêts tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales effectuée par la FAO, seront traduites sous forme d'indicateur lié à cet objectif. Les quatre autres indicateurs relatifs à cette cible – les aires protégées, l'utilisation des ressources énergétiques, les émissions de dioxyde de carbone et l'utilisation de combustibles – sont aussi fortement corrélés aux forêts. Le descriptif du septième OMD, rédigé par la FAO et d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, présentera une vision plus large de la contribution des forêts au développement durable.

Un résultat quantifiable concordé au niveau mondial concernant les forêts dans le cadre des OMD pourrait contribuer à stimuler la mise en œuvre d'actions convenues en vue d'une gestion durable des forêts tout en rappelant utilement la contribution des forêts au développement durable. Les pays pourraient également fixer – comme beaucoup le font déjà – leurs propres objectifs nationaux concernant la gestion durable des forêts, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif mondial, dans le respect de leurs priorités nationales et sur la base des accords conclus à l'échelle internationale. Dès lors que l'on s'intéressera de plus près à l'élaboration d'une cible ou d'un objectif concernant les forêts, la FAO sera bien placée pour offrir des apports techniques à ces questions.

APPUI DE LA FAO AUX OMD

La priorité absolue des programmes forestiers de la FAO est d'aider les pays dans les efforts déployés en vue d'assurer une gestion durable des forêts – une nette contribution à la réalisation du septième OMD, assurer un environnement durable. Les activités les plus pertinentes ont trait à la gestion et la conservation des forêts, en particulier dans les zones de montagne, sur les terres arides et dans d'autres zones marginales marquées par la pauvreté; à la foresterie participative; à l'agroforesterie; à la dendroénergie; aux produits forestiers ligneux et non ligneux.

Plus récemment, la FAO s'est attachée à renforcer la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté et de la faim, par le biais de programmes sur les forêts, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire ainsi et que sur la foresterie participative et les moyens de subsistance durables. Parmi les activités spécifiques liées à la réduction de la pauvreté et contribuant de ce fait à la poursuite des OMD, on peut citer:

- l'appui à l'élaboration de politiques et de cadres juridiques propices traitant de l'accès aux zones boisées et aux ressources forestières et de leur utilisation;
- l'élaboration de directives spécialisées pour accroître la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire;
- le développement d'entreprises forestières communautaires, par exemple par le biais de partenariats entre les forestiers, les communautés et le secteur privé;
- la conception de systèmes modernes de production d'énergie à partir du bois et le développement de marchés des produits forestiers pour les communautés rurales;
- l'appui à la commercialisation et aux échanges de produits forestiers non ligneux;
- un diagnostic des préoccupations en matière de politique forestière, établi sur une base participative;
- une analyse des aspects économiques des liens entre la foresterie et la pauvreté;
- des projets axés sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration durable des conditions de vie dans plusieurs pays, à travers le programme forestier de terrain et le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire, dont la composante forestière a augmenté progressivement.

Le Programme d'appui aux moyens d'existence est un programme inter-départemental de la FAO qui promeut une bonne gouvernance, des processus de décision participatifs, le partage des connaissances et des informations, et appuie six pays d'Afrique centrale dans leurs efforts visant à tirer parti de la contribution des produits non ligneux des forêts et des arbres hors forêt à la sécurité alimentaire.

A travers son Programme ordinaire et en collaboration avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, la FAO apporte un appui direct aux pays, de manière à renforcer la cohérence et créer des synergies entre les programmes forestiers nationaux et les processus de planification et de politique de développement durable plus larges, aidant ainsi les pays à adapter leurs politiques et stratégies de manière à incorporer les forêts au développement durable et vice versa.

CONCLUSION

Les forêts, les arbres hors forêt et la gestion durable des forêts ont un rôle vital à jouer dans la concrétisation des engagements inclus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, y compris les objectifs de développement convenus au plan international. Un lien fort relie les objectifs de développement et les propositions d'actions GIF/FIF visant la réalisation de la gestion durable des forêts. Il est important pour la visibilité et l'appui politiques du secteur de démontrer comment les forêts contribuent à la réduction de la pauvreté. La collecte, l'analyse et la diffusion de données pertinentes sur les forêts sont essentielles pour souligner le lien entre ces dernières et les objectifs de développement, et sensibiliser le public à cet égard. Il est également important d'identifier et de quantifier les valeurs économiques des services autres que la production de bois et les fonctions écologiques procurés par les forêts aux fins de réaliser les objectifs de développement.

Les politiques et programmes du secteur forestier devraient cibler explicitement les pauvres et assurer la durabilité de l'environnement. C'est le but que se proposent les directives visant à renforcer la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire que met au point la FAO à l'heure actuelle. Intervenir là où se concentre la pauvreté et voir les forêts et les arbres comme les voient les pauvres nous aiderait à modifier notre vision de l'action requise dans le secteur forestier.

Il faudrait approfondir le rôle que jouent l'agroforesterie et les arbres hors forêt en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la sécurité alimentaire

et de la durabilité de l'environnement. L'agroforesterie devrait occuper la place qu'elle mérite dans les stratégies et programmes nationaux visant la réalisation des OMD.

Une meilleure gouvernance, des cadres institutionnels plus vigoureux et une gestion forestière durable à assise communautaire sont des éléments fondamentaux pour la réalisation de ces objectifs.

Il faudra fournir aux pays un appui pour les aider à intégrer les OMD dans leurs programmes forestiers nationaux et pour intégrer les forêts dans leurs DSRP respectifs et les autres stratégies nationales de développement. La coopération et la coordination intersectorielles au niveau national, par exemple avec les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, sont d'une importance suprême. Un autre domaine important est celui du renforcement de l'intégration réciproque des programmes forestiers nationaux, des plans et stratégies nationaux de préservation de la biodiversité et des plans d'action visant à combattre la désertification. Le défi consistera à lier les questions intersectorielles sans perdre de vue la contribution de tous les secteurs aux OMD. ♦



Bibliographie

- Angelsen, A. et Wunder, S.** 2003. *Exploring the forest-poverty link: key concepts, issues and research implications*. Document spécial n° 40 du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). Bogor, Indonésie.
- Banque mondiale.** 2004. *Sustaining Forests: A Development Strategy*. Washington, Etats-Unis.
- FAO et Département pour le développement international (DFID), Royaume-Uni.** 2001. *How forests can reduce poverty*. Rome.
- FAO.** 2003. *Situation des forêts du monde 2003*. Rome.
- Garrity, D.** 2004. Agroforestry and the achievement of the Millennium Development Goals. *Agroforestry Systems* 61: 5-17.
- Gilmour, D., Malla, Y. et Nurse, M.** 2004. *Linkages between community forestry and poverty*. Regional Community Forestry Training Center for Asia and the Pacific. Bangkok, Thaïlande.
- Grosnow, J.** 2003. Review of poverty alleviation through forestry activity. Dans *Actes du Comité consultatif de la FAO sur le papier et les produits du bois, quarante-quatrième session*, Oaxaca, Mexique, 8-9 mai 2003. FAO, Rome.
- Lebedys, A.** 2004. *Trends and current status of the contribution of the forest sector to national economies*. Forest Finance Working Paper FSFM/ACC/07. FAO Rome.
- Nations Unies.** 2004. *Millennium Development Goals: Progress Report*, ECOSOC et Département de l'information publique des Nations Unies. New York. ♦